

# Maisons de repos : une diversité à double tranchant



La crise du coronavirus fait apparaître la fragilité du secteur des maisons de repos. Les différences entre établissements peuvent devenir des sources d'inégalité face à l'épidémie.

CLARA VAN REETH

En matière de maisons de repos, il y a à boire et à manger. Les plus petits établissements ne comptent qu'une vingtaine de lits, les mastodontes en alignent plus de deux cents. Entre les deux, la majorité accueille entre cinquante et cent résidents. Les 751 maisons de repos que comptent au total la Wallonie et Bruxelles sont en outre réparties en secteurs : le privé commercial, le public et l'associatif.

Alors qu'en Wallonie, un mécanisme fixe les parts auxquelles chaque secteur peut prétendre (pas plus de la moitié pour le privé commercial), à Bruxelles, le cadre est plus souple. Résultat : le privé commercial s'y taille la part du lion, avec 61 % des lits.

Parmi les institutions privées, plus de deux tiers font désormais partie d'un grand groupe. « À Bruxelles, c'est une tendance lourde qui s'inscrit dans le secteur commercial : les petites structures disparaissent, rachetées par des gros groupes. La crise actuelle va sans doute jouer un rôle d'accélérateur », estime Jean-Marc Rombeaux, conseiller à la fédération des CPAS et expert dans les matières touchant aux aînés.

## Inégaux face à la crise ?

« La situation est plus compliquée pour les petits établissements indépendants », confirme Vincent Frédéric, secrétaire général de Femarbel, la fédération du secteur privé, « car ils sont hors des gros circuits de distribution de matériel. »

Globalement, les trois fédérations de maisons de repos - la fédération des CPAS pour le public, Femarbel pour le privé commercial et Unessa pour l'associatif - confirment que les établissements sont inégaux face aux dégâts de la crise. Qu'il s'agisse du nombre de contaminations, de l'absentéisme ou du manque de matériel.

Que disent ces différences ? Reflètent-elles la répartition sectorielle et le modèle économique des maisons de repos ? D'une même voix, les trois fédérations assurent que non. La crise aurait plutôt révélé les forces et les faiblesses de chacun. Sans qu'il y ait de conclusion à tirer ou de classement à établir.

Ainsi certains groupes commerciaux, forts de leur ancrage dans d'autres pays touchés par l'épidémie (France et Italie), ont pu prendre les devants, anticipant parfois les mesures du gouvernement : suspension des visites, commande de matériel et isolement des résidents malades. Si la réactivité est l'atout du secteur privé, le public a lui l'avantage du personnel - souvent plus nombreux - et de la sécurité financière, que lui assure l'adossement à un pouvoir communal.

« Il y a en effet une réaction à deux vitesses dans le secteur », avance Christine Permann, présidente de l'Association des directeurs de maison de repos. « Ce n'est pas nécessairement dû au modèle économique, mais plutôt à la bonne volonté de la direction et de son pouvoir organisateur. »

## Leçons à tirer

La question de l'infrastructure joue aussi un rôle. Contrairement aux hôpitaux, les maisons de repos offrent un panel architectural assez large. Raison pour laquelle le cohortage - solution qui consiste, dans les établissements où un foyer Covid-19 a été identifié, à isoler les patients et le personnel infectés à un étage ou dans une aile spécifique du bâtiment - ne s'avère pas partout praticable.

Le secteur tient pourtant à cette pluralité. « Il ne faut surtout pas homogénéiser le paysage : une maison de repos n'est pas un hôpital, elle doit rester un lieu de vie qui correspond au mieux aux besoins des résidents », insiste Vincent Frédéric.

L'hécatombe qui frappe actuellement les maisons de repos nécessitera toutefois de tirer des leçons. « Les taux de personnel financé doivent être augmentés. De même que le matériel à disposition des infirmières, minime par rapport aux besoins en temps de crise », poursuit le secrétaire général de Femarbel.

Jean-Marc Rombeaux estime, lui, qu'il faudra élargir la formation du personnel : « Tous les établissements prévoient une formation incendie ; il faudrait quelque chose de similaire pour le risque d'épidémie. Pour apprendre au personnel à utiliser correctement le matériel de protection, à s'adapter s'il faut isoler des résidents mais que le bâtiment n'est pas conçu pour... »

**Certains groupes commerciaux, forts de leur ancrage dans d'autres pays touchés par l'épidémie (France et Italie), ont pu anticiper les décisions gouvernementales.** © DOMINIQUE DUCHESNES.

## Les portes des maisons de repos restent fermées

Une certaine confusion a régné à propos des visites dans les maisons de repos. Mais la situation est claire désormais : ces visites restent interdites jusqu'à nouvel ordre. Après une première annonce, mercredi, par la Première ministre Sophie Wilmès (MR), un comité de concertation entre le fédéral et les Régions est revenu vendredi sur la question. Si la volonté reste bien d'entrouvrir progressivement la porte à des visites par un membre de la famille n'ayant pas présenté de symptômes du Covid-19 depuis au moins quinze jours, celles-ci devront attendre. Il faut d'abord mettre en place un testing de l'ensemble des résidents et du personnel des maisons de repos et de soin. Le fédéral a annoncé son intention d'organiser « via les Régions et les Communes », une concertation préalable avec le secteur des MRS afin de mettre en place un système de visites des résidents des structures d'hébergement dans les conditions de sécurité sanitaire requises. Difficile de savoir combien de temps cela prendra ; on évoque au moins deux semaines, voire plus. En attendant : aucune visite n'est autorisée. M.D.M.

## Wallonie

602 établissements et 50.000 places d'accueil. **Parts sectorielles (fixées par un mécanisme de régulation depuis 1999)** Public (CPAS et intercommunales) : 29 % (minimum). Associatif (ASBL et fondations) : 21 % (minimum). Privé commercial : 50 % (maximum).

## Bruxelles

149 établissements et 16.300 places d'accueil. **Parts sectorielles** Public (CPAS) : 22 % public. Associatif (ASBL et fondations) : 17 %. Privé commercial : 61 %.

**l'experte** « Ce n'est pas juste une question d'argent »

CL.V.R.

Ancienne directrice d'une maison de repos du CPAS de Namur, Caroline Guffens a cofondé en 2004 l'association « Bien vieillir », un centre d'expertise en vieillissement. Elle propose des formations au personnel de maisons de repos pour « changer le regard sur la vieillesse ».

**La crise du coronavirus révèle-t-elle, selon vous, une « lutte des classes » au sein des maisons de repos ? Comment expliquer les inégalités constatées ?**

La crise révèle la grande diversité du secteur des maisons de repos. Les établissements et leurs résidents ne sont pas égaux face à la situation. Mais je ne pense pas qu'il s'agisse juste d'une question d'argent ou de taille. De petites structures ont pu faire des stocks de masques et mettre en place des politiques de prévention : ça ne coûte pas beaucoup d'argent. Je vois aussi des établissements émanant de grands groupes commerciaux qui parviennent à fonctionner différemment, de façon plus indépendante. Ce que la crise révèle, selon moi, ce sont les différences en termes de projet de vie proposé par l'institution (fonctionnement, mode de recrutement, valeurs...). Cela repose souvent plus sur des personnalités que sur le type d'institution.



*Il faut éviter de rassembler des personnes âgées dans des lieux clos*

”

**La diversité des infrastructures semble aussi jouer un rôle dans la marge de manœuvre des institutions. Est-ce une force ou une faiblesse ?**

La maison de repos doit avant tout être un lieu de vie. La diversité des infrastructures est donc une force pour autant que le résident puisse faire son choix. Or, l'entrée en maison de repos se fait le plus souvent dans l'urgence, contrainte par le facteur financier. Ces dernières années, les maisons de repos ont été largement nivelées aux obligations architecturales. Surface de la chambre, surface lumineuse, etc. : tout est normé. On oublie que le premier enjeu d'une bonne maison de repos, c'est la qualité humaine.

**Des changements structurels sont-ils nécessaires ?**

Les normes de personnel sont trop basses. Bien que le personnel financé ait augmenté ces dernières années, les professionnels ne le ressentent pas car le profil des résidents est plus lourd qu'avant, les contrats sont plus précaires et l'accompagnement des familles prend de plus en plus de temps. Il faudrait aussi revoir les normes architecturales : elles imposent tant de dépenses qu'elles poussent l'institution à augmenter son nombre de lits afin de rentabiliser les investissements. Ces normes trahissent une vision médicalisée et sécuritaire de l'accompagnement du vieillissement. Or, les résidents ne sont pas demandeurs de cette sécurité ; ce qu'ils veulent avant tout, c'est une vie normale.

**À quoi ressemble votre maison de repos idéale ?**

Elle compte moins de 80 lits. Mais surtout elle permet des échanges avec le reste de la population. Il faut éviter de rassembler des personnes âgées dans des lieux clos. L'une des solutions serait d'augmenter le nombre de résidences-services (éventuellement médicalisées) ouvertes sur le monde extérieur.